

Marchandises dangereuses – Cat. 17

Exploitants et agents de service d'escale.



NIVEAU

Formation initiale, Maintien



PUBLIC CONCERNÉ

Membres d'équipage autres que les membres d'équipage de conduite.



OBJECTIFS

Acquérir ou actualiser les connaissances réglementaires concernant les marchandises dangereuses liées aux activités des membres d'équipage autre que les membres d'équipage de conduite ne transportant pas de marchandises dangereuses.



CONTENU

Théorie

- Contenu adapté à la catégorie concernée :
- Objet de la Réglementation et principes généraux.
- Le champ d'application.
- Les restrictions.
- La classification.
- L'identification.
- Le marquage et l'étiquetage.
- La documentation.
- L'inspection.
- Les matières radioactives.

Formation basée sur les recommandations IATA (Dangerous Goods Regulations) en vigueur.

Durée à titre indicatif

4 heures.

Prérequis

Pour un recyclage : formation initiale Marchandises Dangereuses catégorie 17 datant de moins de deux ans.

Méthode

- Formation théorique en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).

Validité

Maximum 2 ans (IATA / Dangerous Goods Regulations).

Contact

 + 33 1 48 16 37 24

 ifma@geh.aero

 <http://ifma-recette.signature-code.net/fr/>